



Dans ce numéro

- Marche de Croy
- Velafrica
- Refuge communal
- Fête nationale
- Plan canicule 2019
- Feux de jardin
- Rappels divers
- Agenda 2019

Marche de Croy

**La 40ème marche de Croy aura lieu le lundi 10 juin 2019 (Pentecôte)
Départ à 9h00 sur la Place de la Lavandière**

- ⇒ Prévoir des chaussures de marche et un équipement adapté au temps
- ⇒ La pause de midi se fera à la buvette du foot, pique-nique et vaisselle tirés du sac, grill à disposition. Une soupe vous sera offerte.
- ⇒ Venez nombreux, la marche est ouverte aux petits et grands. Elle permet de découvrir notre patrimoine naturel et culturel.

En cas de forte pluie, la marche pourrait être annulée.

Velafrica, toujours d'actualité

Vous cherchez à vous débarrasser de votre vélo usagé ? Alors déposez-le à la déchetterie intercommunale ou appelez le répondant régional Serge Goy à Romainmôtier. Après révision, il sera acheminé en Afrique.

Plus d'info sur www.velafrica.ch



Le refuge communal

Notre refuge se modernise avec son nouvel éclairage (solaire) et ses toilettes sèches.

Situé à 1.5 km du village, sur le Circuit des Fontaines, venez y passer des instants ressourçant en pleine forêt. Idéal jusqu'à une quinzaine de personnes, vous pouvez le louer en appelant le municipal des forêts au 079 447 45 15.



Fête nationale du 1er août 2019

L'Association des Paysannes vaudoises, la société de tir du Praz Amiet et la Municipalité vous invitent à assister à la traditionnelle manifestation du 1er août qui se déroulera de la manière suivante:

- 18h00** Rallye pédestre accessible à tous, départ de la Grande salle
- 20h15** Sonnerie des cloches
- 20h15** Départ du cortège au Pont de l'Etang
- 20h30** Partie familiale avec animation musicale et restauration à la Grande salle
- 21h15** Allumage du feu, partie officielle et chants

Vous pouvez obtenir gratuitement l'insigne du 1er août au Greffe municipal ou à l'épicerie Raymond.

(Jusqu'à épuisement du stock)



Insigne en soutien
à Pro Patria

Plan canicule 2019

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour les petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés.

Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout s'ils sont seuls. Des visites peuvent être mises en place dès 3 jours consécutifs à plus de 30°C.

Sylvie Nicolier est déléguée municipale pour visiter les personnes à risque. Vous pouvez la contacter au 079 466 26 54.

Certaines personnes malintentionnées profitent de cette situation pour essayer de rentrer chez vous. Restez vigilants !

Feux de jardin

L'incinération de déchets en plein air est interdite.

Les feux de jardin peuvent occasionner des nuisances désagréables pour le voisinage. Merci d'y renoncer et de privilégier le compostage. Cependant, L'art. 30c LPE admet l'incinération en plein air de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'émissions excessives.



L'article 73 du règlement communal précise:

L'incinération de ces matières en plein air n'est admise que pour les **petites quantités** détenues par les particuliers, sur les lieux de production, et pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage.

Divers rappels:

Entretien des haies en bord du domaine public:

Les arbres, arbustes, haies, plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas déborder sur le domaine public et à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques de noms de rues, etc.

Tondeuses à gazon et engins similaires:

L'usage de tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies circulaires, meules, moteurs divers, etc... est interdit entre **12h00 et 13h00, 20h00 et 07h00** ainsi **que les dimanches et jours fériés.** (art.41 du RP).

Entretien des abords du canal:

Merci de respecter ce cours d'eau en n'y jetant aucun déchet. Lors de fauchage ou arrachage de plantes envahissantes sur les abords, évitez de les laisser partir dans l'eau. Si toutefois vous n'y parvenez pas, appelez le 079 475 66 68 afin d'éviter des problèmes d'obstruction en aval.

Plantes invasives:

Le solidago ou verge d'or et le Bunias d'Orient sont des plantes invasives, merci de ne pas les laisser venir à graines. Les plantes coupées ne doivent pas être compostées mais éliminées dans les déchets encombrants.



Solidago



Bunias d'Orient

Nous contacter

COMMUNE DE CROY

Greffe municipal
Contrôle des habitants
Bureau des étrangers

Mme Christine Racine Cornuz
commune@croy.ch

lundi après-midi
17h00 à 18h45
jeudi matin : 11h à 12h



Tél. 024 453 19 04
En cas d'urgence: 079 935 38 31

Bourse communale

Mme Joëlle Prodolliet
bourse@croy.ch



Tél. 024 453 19 04

Plus d'infos sur le site croy.ch

Agenda 2019

10 juin	Marche de Croy
6-7-8 juillet	Abbaye « Etoile du Jura » à Romainmôtier-Envy
1 août	Fête nationale, dès 18h
23 août	Mise de fruits, 18h00 Place de la Grande salle
25 août	Beach Volley sur le paddock
6 octobre	Vide-grenier, Grande salle
18-20 octobre	Les sonnailles à Romainmôtier (bus navette depuis Croy)
1 novembre	Relevé des compteurs d'eau
2 novembre	Mise de bois, 11h au refuge

Conseils généraux : 24 juin - (7 octobre) - 9 décembre 2019